

Compte rendu de la réunion du C.E.P. du 17.10.2019 à Louvain

Présents : B. Danhieux, A. De Brauwer, P. Derkoningen, J.L. Dessart, P. Garcia, J.F. Hannosset, T. Mogal, P. Moons, T. Muyliaert, T. Pierloot., J. Stryckers.

Excusé : T. Marique,

1. Communication du président

- P. Moons félicite le club d'Achilles Bocholt pour sa qualification pour le troisième tour de la Coupe d'Europe EHF Messieurs.
- Il félicite également T. Muyliaert pour sa nomination, à partir du 01.10.19, au poste de secrétaire-générale de la V.H.V. et de secrétaire-générale-adjointe de l'U.R.B.H.
- P. Moons remercie les membres de la commission finances qui se sont réunis pour la première fois le 09.10.2019.

2. Approbation du PV de la réunion du 22.08.2019

- Pas de remarque dans les délais règlementaire. Le procès-verbal est approuvé.
- Point 3.11. : Le président communique que le protocole d'accord U.R.B.H./V.H.V. pour la gestion des sélections nationales du 01.08.2019 au 31.07.2021 n'a pas encore finalisé. B. Danhieux précise qu'un document est en cours de réalisation côté V.H.V. et qu'une note concernant la gestion des dépenses y sera annexée.
To do : B. Danhieux, T. Muyliaert pour le 12.12.2019
- Concernant le paiement des arbitres BENE League, via les ligues et le statut « travailleur temps libre », suite à l'intervention de P. Moons, une solution a été trouvée. Il sera proposé à la N.H.V. de virer les sommes en question à chacune des deux ligues.
To do : P. Moons
- P. Garcia s'est renseigné auprès de l'E.H.F. concernant sa position officielle à propos de la situation en Turquie en regard du tournoi qualificatif qui s'y déroule à la fin du mois.

3. Trésorerie

- Un document a été adressé aux administrateurs par A. De Brauwer le 14.10.19.
- La commission « finances » s'est réunie le 09.10.2019. Elle propose le budget 2020 qui se trouve sur le document envoyé.
- Le poste 76.6. des « recettes » devra être corrigé en y ajoutant le subside IHF de 15.000 € (accord pour 2019, 2020 et 2021) dédié aux frais d'encadrement des sélections nationales « jeunes »
- J.L. Dessart rappelle que, conformément à la motivation de la mesure d'augmentation des licences des plus de 12 ans, il s'agira de rattraper le déficit de 54.000 € enregistré en 2018 sur les budgets 2019 et 2020.
- A. De Brauwer donne les réponses aux questions transmises par mail par le président.
- T. Mogal communique que fin septembre le résultat des comptes 2019 était positif de +/- 24.000 € sans tenir compte du subside supplémentaire de l'I.H.F..
- La régularisation au niveau de la TVA sera effectuée par P. Chapaux et H. Delmelle.
- S'agissant du paiement d'une indemnité aux Red Wolves durant les semaines internationales, le principe est accepté par le C.E.P. pour autant que cela soit possible au niveau fiscal. Accord est donné pour un effet rétroactif pour toutes les activités de 2019. A cet effet, une demande de « ruling » sera introduite auprès du ministère des finances. J.L. Dessart demandera à P. Chapaux s'il peut prendre en charge ce dossier. A. De Brauwer sollicitera également l'avis de F. Soetaert.
To do : A. De Brauwer, H. Delmelle, J.L. Dessart pour le 01.12.2019
- La comptabilité U.R.B.H. sera reprise par la V.H.V. au 01.01.2021.
- Dans un souci d'uniformisation, tous les arbitres doivent renseigner leurs frais sur la feuille de match.

4. MARCOM

- J. Stryckers communique que J. Piette s'occupe de la partie commerciale et E. Dupain de la communication. Plusieurs contacts ont été pris avec des firmes sans résultat probant jusqu'à présent.
- Si la localisation des rencontres à domicile des Red Wolves est changée, de nouvelles pistes de sponsoring pourraient être envisagées. De même, il sera important de veiller à remplir la salle à chaque occasion et d'encore améliorer l'organisation (sens large) des activités.
- La partie merchandising devra être développée entre autres au niveau d'Erima.
- Aucune rentrée « ticketing » n'est prévue pour l'année 2020 afin de permettre à un maximum d'affiliés de solliciter la place qui leur a été promise en échange de l'augmentation du prix de la licence. La programmation du match Belgique – Chypre en semaine durant les examens universitaires ne facilite pas les choses. Des économies devront être faites.
- Il serait souhaitable de trouver un représentant francophone pour s'occuper également de la partie commerciale.

5. Nouveau président U.R.B.H.

- Une candidature a été transmise au secrétariat U.R.B.H. dans les délais impartis. La personne concernée aura un entretien avec B. Danhieux et J.L. Dessart le 28.10 à Gand. Si lors de l'entretien avec le candidat président il s'avère qu'il ne répond pas aux critères comme stipulés, le CEP propose d'élargir les contacts et d'étendre l'appel à candidature vers l'extérieur (ADEPS, Sport Vlanderen, COIB, VSF, AISF, ...). La personne en question ne doit pas émaner du C.A. d'une des deux ligues.
Il appartiendra aux membres du bureau du C.E.P. d'évaluer les candidatures par rapport aux critères fixés.
To do : B .Danhieux, J.L. Dessart, P. Garcia, T. Muyliaert pour le 01.12.2019

6. Licences clubs et BENE-League

- J.L. Dessart communique qu'une réunion s'est déroulée le 23.09 avec des membres de l'U.R.B.H et deux représentants des clubs belges évoluant en BENE-League. Ces derniers ont évoqué dès le début de la réunion qu'ils n'avaient pas mandat pour discuter de la licence. Cette position repose sur le fait que ces clubs estiment ne pas être soutenus par les fédérations au niveau du management et de la gestion journalière de la BENE League. Cette position pourrait être interprétée comme une sorte de « combat retardataire » par rapport à l'implémentation de la licence. Pourtant le projet a été présenté aux clubs en septembre 2017 et, après avoir recueilli l'avis des clubs, aucun des critères ne peut être considéré comme insurmontable.
- Cela étant, entendant l'avis des clubs, le planning initialement prévu est reporté d'une saison. La saison 2020/2021 sera une période de test. Il importe d'avancer dans le projet notamment en modifiant les règlements à cet effet et en désignant des membres indépendants pour siéger à la commission « licences ».
To do : B. Danhieux, J.L. Dessart, P.Garcia
- S'agissant de l'organisation de la BENE-League, P. Derkoningen communique que les clubs belges estiment ne pas avoir suffisamment d'informations concernant notamment la situation financière. Une réunion NHV/URBH est programmée au 09.11.19 ; à cet égard, les « SWOT analyses » réalisées par J. Vandenberg et J. Vonckx, d'un côté, et J.L. Dessart et P. Garcia, de l'autre, devront être transmises traduites en néerlandais aux représentants de la N.H.V.. La traduction en néerlandais sera assurée par le secrétariat de la V.H.V.
To do : T. Muyliaert dès que possible
- L'accord entre les deux fédérations concernant l'organisation de la BENE-League devrait porter sur une olympiade. Il faudra prévoir une procédure en cas de renonciation d'une des deux fédérations de manière à permettre d'organiser la compétition nationale « intermédiaire » et la suivante.
To do : à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion
- Le Board de la BENE-League est règlementairement constitué de 5 personnes. Il apparait qu'à chaque réunion des personnes supplémentaires sont présentes, ce qui semble nuire à la prise de décisions.

7. Siège des Red Wolves

- B. Danhieux fait un historique des différents contacts pris.
La candidature de la ville de Courtrai a été écartée sur base de différents critères.
La ville de Hasselt a envoyé tous les renseignements nécessaires.
Une réunion avec les responsables du sportoase de Louvain est programmée au 05.11.19.
Le match Belgique – Chypre se déroulera le mercredi 15.01.20 à Hasselt.
- La décision de la localisation des rencontres des Red Wolves pour une durée de 3 ans sera prise par le C.E.P. lors de sa prochaine réunion programmée le 12.12.19.
To do : B. Danhieux, T. Muyliaert pour le 01.12.19

8. Feuille de match électronique

- Une réunion est programmée le 18.10.19 à Lummen.
- J.L. Dessart revient sur le nouveau système d'affiliation en ligne mis en place par la V.H.V. qui a provoqué des problèmes lors des premières journées de championnat national. Il précise que cela a engendré une forte réaction émotionnelle du côté de la L.F.H et qu'il faut veiller à éviter au maximum ce type de situation.
B. Danhieux s'excuse au nom de la V.H.V. de ne pas avoir communiqué à ce sujet.
A la demande d'un affilié, une ligue devra pouvoir délivrer un document (duplicata licence) afin que le demandeur puisse être renseigné sans problème (comme officiel) sur une feuille de match d'un championnat de l'autre ligue.

9. Divers

- P. Moons communique qu'il s'est rendu avec G. Antonioli (président de la BENE-League) à un match à domicile du HC Visé BM pour y rencontrer les responsables du club local afin de revenir sur les événements qui s'étaient déroulés durant la saison 2018/2019. Suite à la demande des responsables de la BENE-League, le HC Visé BM a introduit une note de frais de 2.000 € correspondant aux suppléments de frais engendrés par la situation. Etant entendu qu'en la matière il s'agit d'une responsabilité commune, il est décidé de répartir cette somme entre les 4 protagonistes (URBH, NHV, BENE-League et HC Visé BM).
Par conséquent, l'U.R.B.H. devra virer 500 € sur le compte du HC Visé BM.

Prochaine réunion le 12.12.2019 à l'Eurovolleycenter de Vilvoorde.